



Offlanges, le 16 mai 2019

Présents : MM Cédric BARBIER, Marc BARBIER, Claude COMTE, Ludivine GERARDIN, Jean-Michel GRAS, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Sylvie LEROY, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.

Absent : M. Jean MICHAUD,

Secrétaire de séance : M. Claude COMTE.

APPROBATION COMPTE RENDU DU 5 AVRIL 2019

Il est approuvé à l'unanimité par 8 voix.

FINANCEMENT SIAER

Le conseil accepte, à l'unanimité (8 voix), la participation communale de 1062.45 €, inscrite au budget primitif 2019 pour les dépenses du SIAER

ECLAIRAGE PUBLIC 3^{ème} TRANCHE

Les conseillers acceptent à l'unanimité (8 voix) le programme d'éclairage public 3^{ème} tranche (mise à niveau du réseau d'éclairage public pour technologie LED) d'un montant estimatif de 12 596.58 € TTC et sollicite la participation du SIDEC à hauteur de 50 % soit 6 298.29 €

Arrivées de M. Gilbert JACQUOT et Mme Sylvie LEROY.

POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Considérant la demande du foyer rural pour que l'employé communal assure le ménage et la gestion de la salle des fêtes, les conseillers décident à l'unanimité (10 voix) de supprimer le poste d'adjoint technique existant et de le remplacer un poste d'adjoint technique à temps non complet pour une durée de quatre (4) heures par semaine. Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel qui sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique (échelle C1), indices brut 348, majoré 326.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LE FOYER RURAL

En complément de la décision précédente, le conseil municipal décide à l'unanimité (10 voix) de passer une convention avec le foyer rural pour le remboursement des heures effectuées par l'employé communal. Il est convenu que le foyer rural garde le planning de réservation de la salle des fêtes et que l'adjoint technique prenne en charge la réception des « locataires » et la remise des clefs (du début à la fin de la réservation). Le foyer rural aura à sa charge les heures effectuées pour la salle des fêtes et l'ancienne salle d'école. Les dispositions arrêtées sont les suivantes : 1 heure pour une location sans vaisselle, 3 heures pour une location avec vaisselle et selon les besoins pour l'entretien des locaux.

AVENANT BAIL DE LOCATION AVEC LE FOYER RURAL

Considérant la demande du foyer rural de disposer de l'ancienne salle de classe pour ses activités culturelles et artistiques, M. le maire propose de modifier le bail de location en conséquence et d'augmenter le montant pour le fixer à 240 € annuel à compter du 1^{er} janvier 2020. Il rappelle que le bail initial de 30 ans arrivera à échéance en 2023. Les conseillers acceptent à l'unanimité cette augmentation

M. Jean-Michel GRAS évoque la nécessité d'augmenter les tarifs des autres associations (ACCA). Cette demande sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET PRINCIPAL

Afin de prendre en compte le versement de l'emprunt de 70 000 € souscrit auprès de la BPBFC et de permettre le remboursement des échéances sur 2019, les conseillers décident à l'unanimité (10 voix) les modifications de crédits suivantes :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (chap)	Montant	Article (chap)	Montant
022 (022) Dépenses imprévues	-310.00 €		
66111 (66) Intérêts réglés à l'échéance	310.00 €		
TOTAL	0.00 €		

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (chap)	Montant	Article (chap)	Montant
1641 (16) Emprunts en euros	4 860.00 €	1641 (16) Emprunts en euros	70 000.00 €
TOTAL	4 860.00 €	TOTAL	70 000.00 €

QUESTIONS DIVERSES

- Tenue du bureau de vote le 26 mai 2019
- Nettoyage du château d'eau le samedi 22 juin à 8h30
- M. le maire informe les conseillers qu'il y a eu un déchargement sauvage de gravats en bas de la rue de la Chaux. Il est demandé aux habitants de surveiller ce genre d'agissement intolérable.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 21 h 35.

